

Séance Publique du
Jeudi 2 Juillet 2015

Objet de la délibération :

**PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE POUR
L' ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Téaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Irène BELLEC, Marie-Bernadette LE NEVE, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claudie LE BIHAN à Loïc TONNERRE, Katherine GIANNI à Antoine GOYER, Daniel LE LORREC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Joseph FORES à Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Dominique QUINTIN

Présents : 29

Pouvoirs : 04

Vu pour extrait certifié conforme

à l'original reçu le : 10-07-2015

à la Sous-Préfecture de LORIENT

Affichage en Mairie du : 15-07-2015

au : 15-09-2015

**PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE POUR
L' ANNEE SCOLAIRE 2015-2016.**

Rapporteur : Hélène BOLEIS

La collectivité finance depuis de nombreuses années les écoles privées François Tanguy et Diwan, toutes deux situées à Lorient.

L'organisation spatiale de l'habitat sur le territoire fait qu'il est difficile pour un certain nombre de familles de scolariser leur enfant dans les écoles publiques du territoire, la partie Nord Est de la commune n'étant pas pourvue en établissement scolaire. Afin de ne pas pénaliser les familles ploemeuroises concernées, il apparaît donc judicieux d'accompagner la scolarisation des ploemeurois dans l'école François Tanguy.

L'école Diwan propose quant à elle un enseignement immersif en langue bretonne qui répond à la demande d'une partie des familles ploemeuroises, en l'absence, jusqu'à ce jour, de filière bilingue publique sur le territoire communal.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu les avis des commissions « Education, culture, relations internationales » du mercredi 17 juin 2015 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 22 juin 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE le versement** d'une participation aux écoles François Tanguy et Diwan de :
- 563 € par élève ploemeurois de maternelle
 - 308 € par élève ploemeurois en élémentaire

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,

Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Ploemeur. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE PLOEMEUR" at the top and "56100 LORIENT" at the bottom. In the center of the stamp, there is a smaller emblem. Overlaid on the stamp is a large, dark, handwritten signature that appears to be "Ronan Loas".